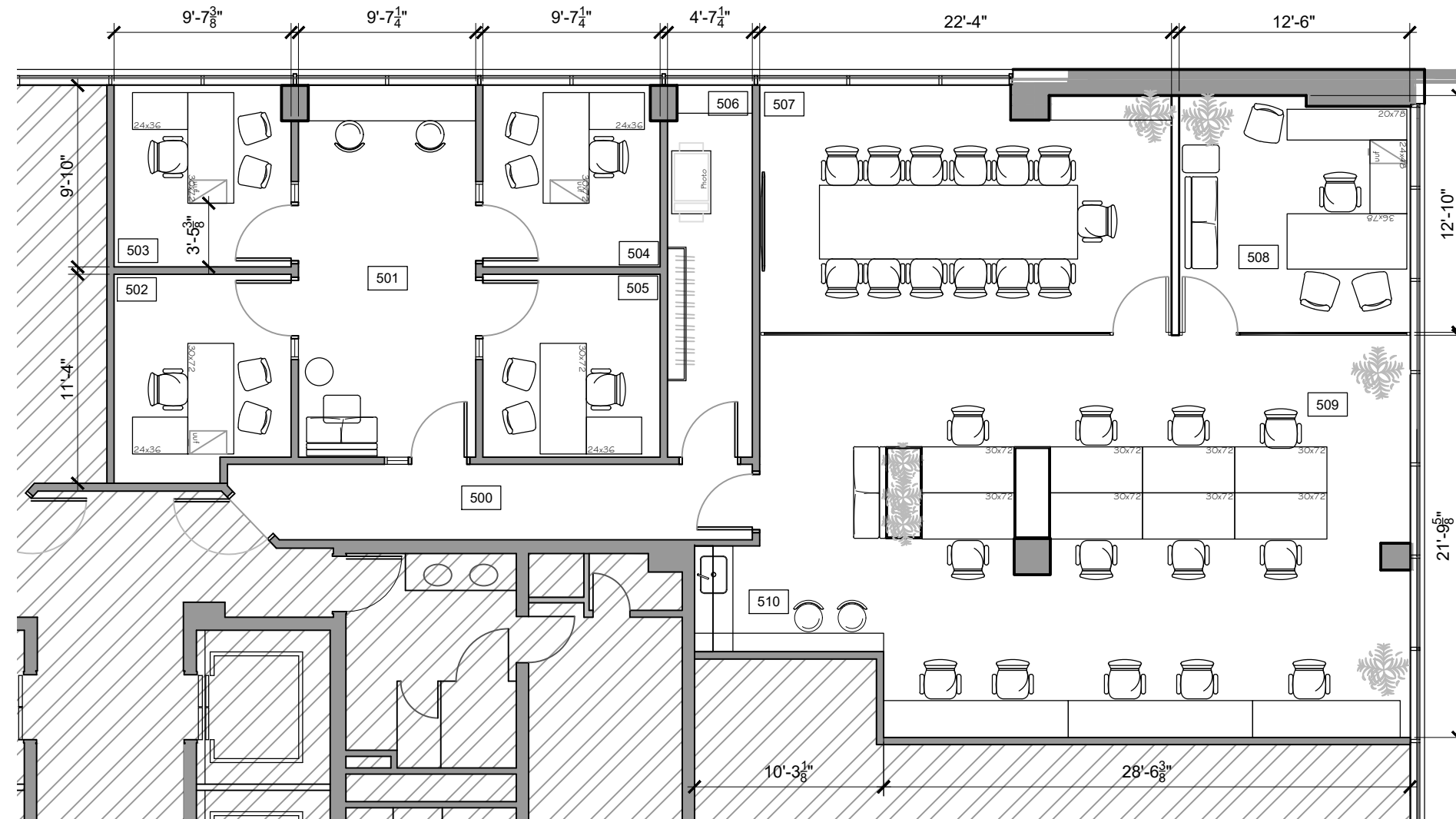


Toutes les dimensions devront être prises et vérifiées par l'entrepreneur avant de commencer les travaux. Aucune dimension ne doit être mesurée sur les plans imprimés.

Toute erreur ou omission doit être signalée à Exa Design avant le début des travaux.

Les exigences du Code national du bâtiment et du Code de construction du Québec, dernières éditions, leurs révisions et documents connexes s'appliquent à ce projet.

Aux termes de la loi sur le droit d'auteur (LRC 1985, ch. C-42), les présents documents demeurent la propriété intellectuelle exclusive d'Exa Design. Toute reproduction ou utilisation du matériel transmis à des fins de présentation est interdite à moins d'obtenir le consentement écrit d'Exa Design.



OPTION 2
1
 D101 **PLAN D'AMÉNAGEMENT PRÉLÉMINAIRE**
 ÉCH.: 1/8" = 1'-0"

No PAGE RÉFÉRENCE À UN DÉTAIL

ÉMISSION
POUR COORDINATION

No.	Description	Date
01	POUR COORDINATION	JJ / MM / AAAA
02		
03		
04		
05		

» CONSULTANTS

SCEAU

CONCEPTEUR

E X A

EXA DESIGN
 377 CURÉ-POIRIER O.,
 LONGUEUIL, QC J4J 2H1
 T. +1 450 646 4464
 F. +1 450 646 4960
 EXADESIGN.CA

» CLIENT
 A MEDIA INC. PRODUCTIONS

» PROJET ET SITE
 RÉAMÉNAGEMENT DE BUREAUX
 NOM DU PROJET SUITE
 ADRESSE
 VILLE

» TITRE DU DESSIN
 PLAN D'AMÉNAGEMENT PRÉLÉMINAIRE
 OPTION 2

Dossier no. 22-174	Dessiné par MSP	Vérifié par FDJ
Superficie 2060 P.C.	Échelle INDIQUÉE	Feuille D101